



AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 526-2018

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance ordinaire tenue le 5 février 2018 a adopté le règlement numéro 526-2018 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 526-2018 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 650 000 \$

Le règlement numéro 526-2018 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 14 février 2018.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 27 février 2018.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 7 MARS 2018.

La greffière,



Jocelyne Laliberté, GMA